Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 022-212202121-20260211-DEL20260201-DE

MAIRIE DE PLOUEC DU TRIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE

DE PLOUEC DU TRIEUX

Séance du lundi 9 Février 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf février à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX, Maire.

Date des convocations : 26 janvier 2026

Etaient présents : Vincent LE MEAUX, Jean-Luc LE PALANTON, Gwénola PRIGENT, Alain BOUGET, Nelly BOUTTERIN, René-Loic ALIX, Claude LE GUYADER, Christophe JEGOU, Kevin PAULIC, Brigitte HERVIOU, Jean-Claude DROUMAGUET, Claude LE BOURDONNEC

Etaient absents : Sophie DELACOUR a donné procuration à Nelly BOUTTERIN, Marine DUPRE a donné procuration à Jean-Luc LE PALANTON, Emeline DION

Secrétaire de séance : Brigitte HERVIOU

DEL 2026 02 01- Objet : SDE22 – Avenant à la convention d'énergie

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que lors de la séance du 19 décembre 2025, le comité syndical du SDE22 a validé un projet d'avenant à la convention de groupement d'achat d'énergie portant sur des modifications mineures et des clarifications :

- Intégration d'une clause sur le Règlement Général à la Protection des Données (RGPD)
- Précision sur la définition d'un membre désormais désigné par son n° de SIREN,
- Précision sur la date d'application des frais d'adhésion au groupement qui sont dus dès la phase de préparation du marché (même si la date de fourniture est prévue ultérieurement),
- Suppression des références au logiciel SMAE (système de management des achats d'énergie), ce module étant désormais intégré au logiciel SME.

Considérant les éléments susvisés ;

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité par 14 voix (12 présents et 2 procurations)

- **VALIDE** le projet d'avenant n°2 à la convention constitutive du 07 avril 2014, approuvé par le comité syndical du SDE 22 le 19 décembre 2025

Fait et délibéré, le 9 Février 2026

Pour le Maire,
L'adjoint délégué

J.Luc LE PALANTON

La secrétaire de séance

Brigitte HERVIOU

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 022-212202121-20260211-DEL20260201-DE